



Paris, le 5 décembre 2025

Lettre ouverte à la ministre en charge du numérique

Relèvement du seuil d'attention des points atypiques de 6 à 9 V/m : C'est NON !

Madame la ministre,

L'Agence nationale des fréquences a présenté les premiers résultats d'une consultation qu'elle a lancée durant l'été visant à recueillir l'avis du grand public sur l'hypothèse d'un relèvement du seuil d'attention des points dits « atypiques ». Il s'agit de lieux où les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques dépassent actuellement 6 V/m et qui seraient désormais portés à 9 V/m.

L'ANFR motive ce projet par son incapacité à faire face au nombre de dossiers du fait des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'agence et par la carence des opérateurs en matière de résorption de ces points atypiques. Ces arguments ne sont pas recevables car le relèvement du seuil d'attention des points atypiques contreviendrait à l'esprit de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Cette proposition reconnaît implicitement ce que nos associations dénoncent depuis de nombreuses années, à savoir un Etat qui exige de notre environnement qu'il s'adapte aux « nouvelles » technologies telle que la généralisation de la 5G et non l'inverse. L'explosion des données mobiles induit une augmentation de l'exposition des riverains d'antennes relais - situation révélée à la faveur de la publication de la simulation France entière ; à tel point que l'Agence nationale des fréquences préfère proposer une augmentation du seuil d'alerte afin d'éviter d'intervenir sur un nombre grandissant de sites fortement exposés.

Cette façon de faire est, tant sur la forme que sur le fond, intolérable.

Sur la forme car la consultation qui a accompagné cette proposition a fait apparaître une très forte opposition des contributeurs, majoritairement hostiles à cette mesure inique, notamment l'Association des Maires de France et bien entendu nos associations.

Sur le fond car ce seuil d'alerte, l'une des seules mesures permettant d'obtenir une modification des installations radioélectriques, ne peut être une variable d'ajustement budgétaire mais constitue un outil au service de la réduction des expositions des riverains d'antennes relais.

En proposant d'augmenter le seuil d'attention des points atypiques de 6 à 9 V/m, l'Agence nationale des fréquences privilégie les intérêts économiques des opérateurs de téléphonie mobile au détriment des populations qui subissent les expositions les plus importantes.

Cette mesure, si elle venait à être décidée, serait pour nos associations inacceptable et conduirait à réinterroger notre présence au comité de dialogue de l'Agence nationale des fréquences. Cette instance à laquelle nous participons activement est un lieu rare où les controverses peuvent s'exprimer et où des solutions peuvent être envisagées entre acteurs aux intérêts divergents. Rare et précieux, ce dialogue est mis en péril par cette proposition.

Par cette lettre ouverte, nous renouvelons notre appel à renoncer à relever le seuil d'attention des points atypiques.

Comptant sur votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Agir pour l'environnement

Stéphen KERCKHOVE
Délégué général

CNAFAL

Patrick BELGHIT
Président

Familles rurales

Guylaine BROHAN
Présidente

France Nature Environnement

Antoine GATET
Président

Pour les signataires

PRIARTEM / Electrosensibles de France

Sophie PELLETIER
Présidente

Signé

*Madame Anne Le HENANFF
Ministre chargée de l'Intelligence artificielle
et du Numérique
Ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12*

Copie :

- Madame Monique Barbut - Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature
- Madame Stéphanie Rist - Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Agir pour l'environnement - 11 Rue du Cher, 75020 PARIS

Conseil national des associations familiales laïques - 53 rue Riquet, 75019 PARIS

Familles Rurales - 7 Cité d'Antin, 75009 PARIS

France Nature Environnement - Oasis 21 - 2 Rue de la Clôture, 75019 PARIS

PRIARTEM / Electrosensibles de France - Boîte 64 - 206, quai de Valmy, 75010 PARIS